

# Majorités éphémères : la Suisse alternative

Autor(en): **Pochon, Charles-F.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **27 (1990)**

Heft 996

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1020337>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

militaires — visait à l'origine une conception très large et politique de la sécurité. Mais il semble bien que ce texte a été remanié et filtré par un petit groupe de conseillers, radicaux pour l'essentiel, désignés par Kaspar Villiger, dans un sens plus conventionnel et restrictif. Et c'est cette version qui est parvenue sur la table du Conseil fédéral. Sur la base du préavis du gouvernement, le document définitif qui doit remplacer ou compléter le texte de 1973 sur la politique de sécurité de la Suisse est maintenant en préparation et sera soumis à l'automne à l'exécutif.

La commission Schoch de son côté doit conclure à la fin de l'année. Mais les propositions concrètes et précises que ses membres espèrent avancer, les suggestions et les critiques des citoyens pourront-elles être autre chose, au mieux, qu'une série d'aménagements de détail, sans signification réelle, sans rapport avec les questions que nous nous posons?

### **La sécurité est trop sérieuse pour être confiée aux civils**

Certes les problèmes stratégiques, militaires ou non, sont complexes. Certes, le moment actuel est d'une fluidité rare et les scénarios sur les menaces qui nous entourent nombreux. Mais une fois de plus le débat politique sur notre sécurité n'est-il pas en train d'être escamoté par les militaires avec la complicité des partis bourgeois? Et les socialistes ont-ils quelque chose à dire sur la sécurité, qui ne soit pas seulement des slogans antimilitaristes paresseux? Les autorités ont pris un grand risque en laissant entendre, après le 26 novembre, que la réforme de l'armée allait tenir compte de la nouvelle donne internationale. Or cette réforme est déjà faite et baptisée. Et la politique de sécurité, une affaire trop sérieuse pour être laissée aux mains des civils. Voilà l'état réel des choses aujourd'hui, qui ne changera pas sans une intervention politique décidée. Par rapport aux travaux qui aboutirent à la conception de la défense générale de 1973, notamment le rapport de la commission d'études sur les bases d'une conception stratégique suisse de 1969, l'autorité militaire a marqué des points, le pouvoir civil a reculé. Quant au citoyen il est invité à donner son avis sur ce que les autorités estiment qu'il peut comprendre, et rien de plus.■

## MAJORITÉS ÉPHÉMÈRES

### **La Suisse alternative**

(c/p) Le cimentage des positions politiques est-il une de nos caractéristiques et tout changement de majorité dans un canton ou dans une grande Municipalité doit-il étonner? On est en droit de se poser la question après le retour du Conseil exécutif du canton de Berne au système traditionnel de la majorité bourgeoise. Le fait est que les majorités alternatives ont été jusqu'ici fort rares en Suisse et, à quelques exceptions près, n'ont pas dépassé une législature.

Seuls cinq cantons, jusqu'ici, ont connu de telles majorités au gouvernement: Genève (1933-1936), Bâle-Ville (1935-1950), Bâle-Campagne (1947-1948), Berne (1986-1990), Neuchâtel, à partir de 1989. A Bâle-Ville seulement la majorité au Conseil d'Etat correspondait à la couleur du Grand Conseil.

Genève et les deux Bâle disposaient de majorités exclusivement socialistes, alors qu'à Neuchâtel et à Berne elles ont pu être obtenues grâce à une coopération avec des élu-e-s écologistes.

Les analyses se multiplient sur la situation bernoise et après les commentaires du lendemain du scrutin on s'interroge maintenant sur l'éventualité d'une ère d'alternance dans un certain nombre de cantons, comme c'est le cas dans d'autres pays fédéralistes — en Allemagne fédérale par exemple. Le canton de Neuchâtel peut encore nous surprendre dans ce domaine; il dispose d'ailleurs, sur le plan communal, d'exemples dans les Montagnes puisque Le Locle et La Chaux-de-Fonds sont gouvernés par des majorités de gauche, qui ne se sont pourtant pas établies sans difficulté.

Cette alternance, inexistante dans les cantons, n'est pas inconnue dans les communes et, tout particulièrement dans des grandes villes comme Zurich, Lausanne et Bienne pour n'en citer que trois. A Zurich, la Municipalité a été en majorité socialiste de 1928 à 1949, c'est-à-dire pendant plus de vingt ans. En 1933, une offensive générale des «forces patriotiques», y compris le Front National, fut menée contre les socialistes. Elle a échoué puisque le conseil communal de 113 membres conserva une dominance socialiste et dans l'alliance bourgeoise, seul le Front

national profita de la situation. A noter que la majorité à la Municipalité a duré plus longtemps qu'au Conseil communal. A Lausanne, les deux majorités précédentes ont été acquises alors que le système majoritaire existait encore, ce qui a contribué à son remplacement par la proportionnelle. En revanche, à Bienne, il y a eu des changements qui démontrent que l'alternance existe. C'est aussi le cas dans quelques communes vaudoises comme Yverdon et Sainte-Croix, par exemple.

A noter que la ville de Berne, elle-même a eu des majorités changeantes, mais des conditions très particulières empêchent d'en tirer des conclusions valables. On peut cependant admettre qu'une certaine alternance y est réalisée. Assisterons-nous à l'avenir à une généralisation du changement régulier dans les grandes collectivités publiques au profit d'une revitalisation de la vie politique? Certains indices inciteraient à répondre oui, mais la preuve doit être encore apportée qu'il ne s'agit pas de hasards dans une indifférence grandissante de l'électorat. ■

## NOUVEAUX TARIFS PTT

### **La publicité subventionnée**

(p/i) Les PTT ont décidé, sous réserve d'approbation par le Conseil fédéral, de relever leurs tarifs dès l'année prochaine. Dans le domaine de l'acheminement des journaux, un accord a été trouvé avec les éditeurs pour résorber en partie le déficit de ce secteur, dont la couverture des frais n'atteint que 45%. Nous apprécions cette forme d'aide à la presse que constitue le tarif préférentiel dont continueront à bénéficier les journaux (les quotidiens étant davantage favorisés que les autres), mais il faut savoir qu'une partie de cette aide n'atteint pas son but. En gros, le tiers ou la moitié des journaux est en effet constitué de publicité qui parvient à ses destinataires en profitant de taxes postales réduites. L'Etat ne subventionne donc pas uniquement la partie rédactionnelle, mais aussi la partie publicitaire des journaux...

Ceux n'ayant que peu ou pas de publicité (suivez mon regard) sont évidemment les perdants de l'affaire. ■